

Bulletin d'inscription

Semaine de la joie - stage avec les plantes, en Provence

Du samedi 11 août au samedi 18 août 2018

Données personnelles :

en chambre double au prix de Frs 1'890.- avec
(facultatif)

Merci de me contacter si une chambre single se libère (suppl. de Frs 350.-)

Nom & Prénom / Société :

Profession : Date de naissance :

Adresse :

NP/Localité : Tél. :

E-mail :

Date & Signature :

(j'ai lu et accepte les conditions générales)

A retourner à :

Usha Veda Sarl, Gottaz 34, Case postale 2160, 1110 Morges,
Tel. 021 801 90 06, Fax 021 801 90 12, par e-mail: formation@usha.ch

Inscription validée uniquement après confirmation de notre part, dans les 10 jours ouvrables.

Priorité donnée aux étudiants qui passeront leurs examens de Phytothérapie en mars 2019 ou 2020.



FORFAIT "ALL INCLUSIVE" COMPRENANT

- Le logement en chambre double.
- La pension complète comprenant le petit déjeuner, le déjeuner, les pauses, le dîner.
- La nourriture à tendance végétarienne et issue de culture biologique.
- Toute la formation et les enseignements (40h).
- Les excursions selon le programme sur place.



DETAILS PRATIQUES

Date : Du samedi 11 au samedi 18 août 2018

Lieu : Haute-Provence, Aurel à 1 heure de voiture d'Avignon.

Transport : Le déplacement est organisé par le participant.

Chambre individuelle (limitée) : Supplément de CHF 350.-

Conditions spéciales pour les étudiants Usha Veda qui passeront leur examen de Phytothérapie en mars 2019 ou 2020: un bon d'achat de CHF 400.- offert pour des produits de la ligne Oshadhi.

Arrivée en fin d'après-midi, le 1^{er} jour du stage

Départ en matinée, le dernier jour du stage

Tarifs : Seul. CHF 1890.- pour 7 jours en chambre double

Inscription : Une facture représentant 30% de la somme totale due sera envoyée au moment de l'inscription. Le solde sera versé 6 semaines avant le cours par bulletin de versement.

Conditions générales d'annulation :

En cas d'annulation, seules les demandes écrites seront prises en compte. Des frais administratifs d'un montant correspondant à Frs 150.- seront facturés; ces frais ne sont pas couverts par l'assurance-annulation. Dès 60 jours avant le stage, l'acompte ne sera pas remboursé. En cas d'annulation dès 30 jours avant le stage, la moitié de la somme totale due sera perçue. Dès 10 jours avant le stage, la totalité de la somme due sera réclamée. En cas de désistement durant le stage, il ne sera procédé à aucun remboursement. Nous conseillons aux participants de conclure une assurance-annulation de voyage auprès d'une agence spécialisée.